

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co's), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2947, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux États-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL Can.**

Vol. VII

MONTRÉAL, AVRIL

No 4

AVIS AUX ABONNÉS

Les abonnés de ce journal qui ont l'intention de changer d'adresse au 1er mai, nous rendraient service en nous faisant connaître, aussitôt que possible et avant le 1er mai, la nouvelle adresse à laquelle "Tissus et Nouveautés" devra leur être livré après cette date. Tout en nous rendant service, ils seraient certains, ce faisant, de recevoir "Tissus et Nouveautés" sans interruption.

Ceux de nos abonnés dont les numéros de rue ont été changés par suite de la division de la cité de Montréal en Quartier Est et Quartier Ouest, nous obligeraient également en nous faisant connaître leur numéro nouveau.

La Direction.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DÉTAILLEURS DU CANADA

Cette Association a tenu son assemblée annuelle, le jeudi 18, janvier à l'Hôtel-de-Ville de Québec.

Un nombre considérable de membres étaient présents. Nous remarquons entre autres, les échevins Duquet, Vincent, Turgeon, M. J. A. Beaudry, secrétaire provincial de l'Association, Jos. Savard, M. Matte, Elz. Paquet, D. Morin, A. Grenier, Dussault, M. Boyce, Pouliot, de Myrand et Pouliot, Guillot, de Marceau Cie, S. Martel, M. Trépanier, J. A. Lesage, Etienne Dussault, M. Shank, J. L. O. Proulx, A. W. Bédard, O. Marceau, Léonard, Déchène, P. E. Bélanger.

Avant l'ouverture de la séance, Son Honneur le maire Tanguay est venu souhaiter en ces termes la bienvenue aux membres de l'Association :

"M. le Président, MM. les officiers et membres de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada,

M. le Président et Messieurs,

Le maire de Québec est heureux de vous souhaiter la bienvenue sous le toit hospitalier de l'Hôtel-de-Ville et d'ac-

cueillir à son début l'association nouvelle qui vient ce soir affirmer son existence en procédant à l'élection des officiers de la branche de Québec.

Vous êtes chez vous dans cet édifice, siège de notre administration civique, et le maire et les membres du conseil sont toujours heureux d'y voir accourir ceux dont ils sont les mandataires et leurs invités. Il y a plus. Nous saluons avec bonheur tout mouvement qui se fait parmi nous dans un but d'avancement et de progrès.

Notre siècle continue l'œuvre commencée par celui qui vient de finir et développe de plus en plus l'œuvre de centralisation de toutes les forces vives de l'humanité. Nous admirons tous les résultats merveilleux de l'Association étendue à toutes les sphères de l'activité humaine.

Vous-mêmes, Messieurs, en avez donné une preuve dans l'influence irrésistible que vous venez d'exercer sur ceux qui sont chargés du gouvernement de notre pays.

Le jour où vous le voudrez, vous serez cent mille pour appuyer les justes réclamations que vous aurez à faire entendre, et connaissant votre patriotisme et votre esprit éclairé, nous avons l'assurance que cette influence puissante ne s'exercera jamais que pour le plus grand bien de tous et pour la plus grande prospérité de notre cher Canada.

Vous avez tous nos souhaits, Messieurs, et je vous laisse à l'accomplissement de l'œuvre pour laquelle vous êtes réunis."

Lé président, M. Chabot, et le vice-président, M. Béland, remercièrent tour à tour le maire Tanguay, d'être venu encourager les membres de l'Association par sa présence et ils espèrent que ses souhaits rencontreront les vœux que se proposent les Marchands-Détailleurs.

Cette assemblée annuelle est présidée par M. J. A. Chabot, il est assisté de M. T. Béland, 1er vice-président;

M. L. F. Falardeau, 2e vice-président, J. P. Bertrand, secrétaire et L. E. Martel, trésorier.

A l'ouverture de la séance, le président donne après avoir remercié les membres d'être venus en si grand nombre, les raisons de la convocation de l'assemblée et prie le secrétaire, M. L. P. Bertrand, de lire les motions suivantes, qui seront présentées par l'Association des Marchands-Détailleurs, à la prochaine session du Parlement fédéral :

1^o.—Que le Bureau Provincial de la Province de Québec de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, incorporée, soit requis de faire application à la prochaine session de la législature provinciale, pour demander à ce qu'un comité soit nommé par le gouvernement, pour s'enquérir des conditions actuelles du colportage dans les villes et les villages de la Province, en vue de remédier au tort considérable que les colporteurs causent aux marchands-détailleurs. Nous considérons que les communications et le transport sont aujourd'hui assez faciles et les marchands-détailleurs qui paient la plus grande partie des taxes pour le maintien des municipalités et autres pouvoirs publics ont droit à un peu plus de protection.

2^o.—Que l'article 35 a "Certificats pour hôtels confirmés en premier lieu" soit biffé.

b. Que l'article 36, paragraphe B.—"Taxes sur transferts" soit amendé de manière à ce que exception soit faite pour les magasins de liqueurs en détail, et que la taxe sur les transferts de licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes soit fixée à la somme de \$100.00, y compris les timbres sur l'application.

c.—Que la licence soit la propriété pour le commerce en gros et en détail des liqueurs enivrantes" soit biffé.

d.—Que l'article 113 "comptes des épiciers séparés quant aux liqueurs" soit biffé.